

La seigneurie de Montagny [suite]

Autor(en): **Brulhart, Fridolin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **14 (1926)**

Heft 4

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817504>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA SEIGNEURIE DE MONTAGNY

par

FRIDOLIN BRULHART, chapelain.

(Suite)

Aymon et l'évêque de Lausanne.

En 1314, le seigneur Aymon prêle hommage à l'évêque de Lausanne, Pierre d'Oron, pour les fiefs qu'il tient de lui, soit certaines propriétés à Lavaux, le cours de la Broye depuis le « Vua » soit gué des Allemands jusqu'à la Boschie (embouchure) de cette rivière, ainsi que les péages de Montagny et de Domdidier ¹.

Transactions, arbitrages, mort d'Aymon.

A cette époque (1314), la dime de Ressudens appartenait à Aymon de Montagny. Ce seigneur acheta, la même année 50 livrées de terre de Jean, coseigneur de S. Martin. L'année suivante, il acquit de Richard et Rodolphe de Rue, fils de Jean diverses censes pour le prix de 35 livres ².

En 1315, une guerre s'était déclarée entre la ville de Fribourg et les quatre fils de Guillaume de Billens, Jean, Pierre, Richard, et Mermet. Les Fribourgeois s'étaient emparés des biens que les Billens possédaient près de leur ville, dans la seigneurie d'Englisberg ou d'Agy. De leur côté les Billens avaient ravagé les terres de l'hôpital au

¹ Schmitt II, p. 86.

² Arch. de Turin.

Petit Farvagny et fait des prisonniers. Louis de Savoie, baron de Vaud, choisi comme arbitre, condamna les deux parties à une restitution réciproque des biens et des prisonniers. Pour taxer les dommages, il désigna le comte Pierre de Gruyère, le seigneur Aymon de Montagny et Reynald d'Estavayer.

Aymon avait une fille, Alice, qui avait épousé, en 1320, Hugonin, fils de Richard, seigneur de Vufflens. Le 12 février 1321, Richard reçut pour la dot d'Alice 100 livres lausannoises, dont il donna quittance à Aymon¹.

L'année suivante, Aymon avait acheté 12 livrées de terre qu'il avait payées 120 livres lausannoises. Mais le vendeur n'ayant pas rempli les formalités féodales, Louis de Savoie, fit vendre cette terre à un bourgeois de Fribourg. Cependant, en janvier 1322, il promet de faire restituer ce bien à Aymon qui était bailli de Vaud².

La même année, un nommé Jean Escoffier vendit à Aymon une des meilleures vignes d'Epesses, située en Calamin, pour le prix de 120 livres. Aymon emprunta de noble Jean Moraz d'Estavayer, donzel, 100 livres et lui donna en compensation diverses censes percevables à Noréaz et le droit de faire paître son bétail sur les pâturages seigneuriaux. En octobre, il donna à bail à Jacques de Mur de Dompierre les messelleries de Dompierre, Domidier et Russy.

En 1323, Jacques Mallet, bourgeois de Payerne, reconnut tenir du seigneur de Montagny différentes terres et lui devoir la cense annuelle de 20 sols³. La même année, Agnès de Grandson, dame de Montagny, abergea à Pierre de Bussy, dit de Mur, divers biens à Murist et à Montborget ; c'était des biens qu'Aymon avait assignés sur sa dot. Vers le même temps, Jean et Perrod, fils de Conon d'Avenches, accordèrent à Aymon de Montagny et à Guillaume son

¹ Rec. diplom. II, p. 59.

² Arch. de Turin.

³ Ibid.

fils, le droit de racheter des censes et des redevances dues par des habitants de Dompierre, de Domdidier, de Russy et de Chandon. Le rachat devait s'effectuer pour le même prix que la vente, soit 500 livres¹.

Aymon de Montagny mourut à la fin de 1323 ou au commencement de 1324. Sa carrière, quoique courte et moins brillante que celle de son père, ne fut pas sans grandeur. Des achats importants rendirent sa seigneurie prospère. L'ange de la paix semble avoir régné sur ses terres jusqu'à la fin de sa vie.

Aymon eut six enfants: 1^o Guillaume II qui lui succéda; 2^o Alice, femme de Hugonin de Vufflens; 3^o Aymon, prieur de Payerne vers les années 1327-1336; 4^o Jean, chevalier de St-Jean de Jérusalem, recteur d'Epaley; 5^o Théobald, que certains généalogistes disent avoir épousé Nicolette d'Avenches, cité en 1346; 6^o Girard ou Gérard, aussi chevalier de St-Jean, recteur de Noraye (Seine-et-Marne).

Agnès de Grandson survécut quelques années à son mari. Elle ne vivait plus en 1332.

Guillaume II de Montagny. (1324-1334)

Le seigneur Guillaume II de Montagny avait déjà remplacé son père comme bailli de Vaud, dès 1323. Il remplit cette fonction jusqu'en 1328. Lorsque Catherine de Neuchâtel l'épousa, elle en était à son second mariage; elle avait eu pour premier mari le seigneur Jean de Champvent. Après la mort de Guillaume, elle accepta un troisième époux, Guillaume de Montjoie. Elle testa en 1359.

Catherine de Neuchâtel était fille de Rodolphe IV et d'Eléonore de Savoie. Son frère Louis fut comte de Neuchâtel de 1343 à 1373 et une de ses sœurs, Marguerite épousa Hartman II de Kybourg. Guillaume de Montagny

¹ Arch. de Turin.

devenait donc, par cette brillante alliance, parent des comtes de Savoie, des comtes de Kybourg et de Neuchâtel; sa famille était déjà alliée aux de Grandson, aux sires de Vufflens, d'Estavayer, etc.

Guillaume II et Hauterive.

En avril 1324, Agnès de Grandson, veuve d'Aymon de Montagny et son fils Guillaume assignèrent aux religieux d'Hauterive une cense annuelle de 30 sols sur tout le tènement de Vionetus, fils d'Anselme de Lovens, tènement situé à Lovens. Ils approuvèrent le même jour le don que Pierre de Lognay, donzel, venait de faire en faveur du couvent. Ce don consistait en un muids de froment percevable annuellement sur la dîme de Russy et sur le tènement de Pierre de Montagny, au territoire de ce lieu¹.

Famille de Belmont.

En avril 1325, Hartmann ou Herman de Belmont et Agnès sa femme firent rédiger leur testament. Ils instituèrent comme héritier leur neveu, fils de Guillaume de Belmont, frère d'Hermann. Ils lui donnent tous les biens qu'ils possèdent à Belmont et au territoire de Montagny, avec le consentement du seigneur Guillaume². Cette famille de Belmont ne se composait que de simples vassaux du seigneur de Montagny. Ces Belmont ne doivent pas être confondus avec la famille des sires de Belmont près de Grandson à laquelle appartenaient Ebal et Jordan, cités par Kuenlin. Othon, Ebal et Jordan, seigneurs de Belmont habitaient la contrée de l'Orbe.

Le château de Belmont (Biaoumont en patois), entre Léchelles et Russy, sur une hauteur de la forêt et où l'on voyait encore quelques ruines vers 1820 n'était probablement qu'une riche ferme appartenant à un vassal du seig-

¹ Reg. d'Hauterive, p. 388.

² Arch. de Turin.

neur de Montagny. Les historiens ont souvent fait des confusions entre les deux Belmont et entre Montagny-les-Monts et Montagny-le-Corboz.

Transactions de Guillaume II.

En novembre 1325, Guillaume de Montagny, pour remplir l'obligation incombant à tout nouveau seigneur, prêta hommage à l'évêque de Lausanne Jean de Roussillon, pour les biens et droits régaliens qu'il tenait de ce prélat¹. Au mois de juillet de l'année suivante, Jeannette, veuve de Guillaume Gaillard et ses enfants Perrod et Agnès vendirent avec l'approbation du seigneur, à Mermet Pittet, bourgeois de Montagny, toute l'avouerie qu'ils possédaient au village de Mannens pour 18 livres lausannoises. Guillaume de Montagny se réservait l'hommage lige pour cette avouerie.

En novembre, Rodolphe de Montagny, chanoine de Lausanne et oncle de Guillaume, vendit à Jean Moraz d'Estavayer diverses censes dues par des habitants de Montagny pour le prix de 150 livres².

L'année 1327, le curé de Lentigny scella un acte par lequel dom Aymon, prieur de Payerne et son frère le seigneur Guillaume promettaient de rembourser 120 livres lausannoises à Pierre Mullet de Fribourg qui avait prêté cette somme pour un paiement à Pierre d'Avenches³. Ce même Pierre d'Avenches accorda, en juillet, pour 8 ans, à Guillaume, le droit de racheter une cense de 10 livres percevables annuellement à Russy.

En janvier 1328, Pierre, fils de Jean de Châtel concéda aussi, au même seigneur, pour 7 ans, le droit de racheter diverses vignes en Calamin, contre la restitution de 340 livres lausannoises. Vers la même époque, Jacques et Olivier Mallet de Payerne accordèrent à dame Agnès de

¹ Schmitt II, p. 92.

² Arch. de Turin.

³ Dellion, VII, p. 128.

Grandson, pour quatre ans, le droit de rachat de la dîme de Dompierre-le-Petit pour 265 livres¹.

Le 2 décembre 1326, Pierre de Corminbœuf, prêta hommage et reconnaissance féodale au seigneur Guillaume pour l'héritage de Hermann de Belmont. Les Corminbœuf, établis d'abord à Belmont, vinrent ensuite à Domdidier où la famille, perpétuée jusqu'à nos jours, est encore bien représentée.

Guerre entre Guillaume et l'évêque de Lausanne.

Depuis bien des années, une querelle qui dégénéra en guerre ouverte avait surgi entre le seigneur de Montagny et l'évêque, au sujet, disent quelques historiens, de l'hommage dû pour le cours de la Broye, les péages et certaines terres. L'évêque prétendait avoir le droit à l'hommage lige; l'hommage lige primait tout autre engagement et obligeait le vassal à fournir des hommes d'armes à son seigneur. Le sire de Montagny ne voulait rendre que l'hommage simple qui n'impliquait guère qu'une redevance et la reconnaissance de vassalité. Après l'élection de Jean de Roussillon comme évêque, la guerre devint plutôt violente. Guillaume de Montagny, qui avait succédé à son père comme bailli de Vaud, avait beaucoup de partisans. Cependant, quoique son parent, Pierre de Grandson, ne donna point son appui à Guillaume, mais s'unit à l'évêque, ainsi que Girard de Montfaucon, seigneur d'Orbe. Pendant plusieurs années, les dégâts et les dévastations se multiplièrent sur les domaines des deux adversaires. Mais en 1327, le comte Edouard de Savoie, qui avait succédé à Amédée le Grand, imposa une trêve aux belligérants et désigna un arbitrage. Dans l'ancien inventaire de Chambéry on trouvait, en effet, au 30 décembre une trêve conclue entre l'évêque et ses deux partisans d'une part et Guillaume seigneur de Montagny, et son frère Aymon, prieur de

¹ Arch. de Turin.

Payerne d'autre part ¹. Parmi les partisans de Guillaume on trouve encore Louis de Cossonay, Richard de Duyn, seigneur de Vufflens le Château ². Hugonin, fils de Richard était beau-frère de Guillaume.

Henri de Villarsel et Jacquier de Chatonnaye, vassaux du sire de Montagny, attaquèrent juridiquement l'évêque devant la cour de justice de Moudon, lui réclamant des dédommagements pour les déprédations commises à Trey, à Chatonnaye, au Reposoir, à Middel et à Marnand. Mais l'évêque prouva de son côté que ces deux seigneurs avaient les premiers attaqué ses hommes d'armes. Ce procès, suite de la guerre, ne se termina qu'en 1331. Les hostilités ne cessèrent qu'à la mort de Guillaume de Montagny.

Domaine de la Molière.

Jeanne ou Jeannette de la Molière, fille d'Hébal, avait vendu, en 1327, à Louis de Savoie, seigneur de Vaud, toute sa part de la seigneurie de la Molière, soit sa part des maisons, villages, juridictions, droits féodaux de la Molière, Murist, Nuvilly, Combremont, Vallon, Portalban, Lully, Dompierre-le-Grand, etc. Le prix qu'elle reçut fut de 1300 livres. C'était à peu près le tiers de la seigneurie ³. En 1329, Louis de Savoie revendit ces mêmes biens à Guillaume de Montagny pour 1400 livres. Celui-ci reconnut, le 29 avril, tenir ces domaines en fief de Louis.

En novembre, Guillaume fit un échange considérable avec Perrod, le seigneur principal de la Molière. Il lui céda, pour la valeur de 320 livres, en pur et franc alleu, avec le consentement de sa femme Catherine de Neuchâtel: 1^o le tiers de la grande dîme de Murist et Montborget, tant en gros qu'en menu blé; 2^o le bois des Mas, au-dessus de Bol-

¹ *Mém. et Doc.* XIV, p. 100.

² *Ibid.* IV et Schmitt II, p. 94.

³ Arch. de Turin.

lion, situé à côté de celui d'Henri de la Molière, chanoine de Neuchâtel; 3^o plusieurs censes percevables à la Molière, Font, Cheyres, et Yvonand. Par contre, il reçut de Perrod une maison située sous le château de la Molière, une sixième part de la tour et du château avec juridiction et droits seigneuriaux qui dépendaient de cette part, le tout estimé 440 livres lausannoises¹.

Par ces acquisitions, Guillaume de Montagny devenait coseigneur de la Molière.

Majorie de Cugy.

Le 21 août 1329, Conon, coseigneur d'Estavayer, par amitié pour son neveu Guillaume, seigneur de Montagny et en récompense des services qu'il a reçus de lui, lui fait don pour lui et ses héritiers de toute la majorie soit villication des villages de Cugy et Vesin, se réservant les dîmes, juridiction et hommages dus pour cette majorie que le donzel Conon fils de Pierre Major de Cugy devait continuer à tenir, mais en fief du seigneur de Montagny. La majorie de Montet et Aumont, tenue par Perrod Major, cousin de Conon Major, n'était pas comprise dans la donation.

Les Annales d'Estavayer et le Regeste de Turin donnent des dates erronnées à cette dotation qui ne se fit ni en 1301 ni en 1321. A cette dernière date, Guillaume I^{er} de Montagny était mort et Guillaume II n'était pas seigneur. Du reste, la reconnaissance féodale faite en faveur de Fribourg par le seigneur Jean d'Estavayer, après 1536 rapporte au complet la donation de Conon et la place en 1329².

La majorie de Cugy ne doit pas être confondue avec la seigneurie. Celle-ci appartenait à Girard, fils de Reynald d'Estavayer, depuis 1320. Girard fut le chef de la branche des d'Estavayer-Cugy.

¹ Ibid. et Arch. des Dominicaines.

² Documents Grangier.

Guillaume II et le comte d'Aarberg.

Le 1^{er} juillet 1331, Guillaume de Montagny prêtait serment de fidélité au comte Pierre II de Neuchâtel-Aarberg, se reconnaissant son vassal pour les villages de Domdidier, Dompierre et Russy. Il déclara tenir ces biens selon la coutume des fiefs d'Allemagne et spécialement, selon les usages adoptés dans l'évêché de Constance¹.

Derniers actes et mort de Guillaume II.

En novembre 1330, Guillaume obtint de Jean fils de Pierre Moraz d'Estavayer le droit de racheter le quart de la dîme de Murist, La Molière, Montborget et La Vounaise, qu'il lui avait vendu pour 100 livres.

En janvier 1331, Guillaume et sa femme se firent recevoir membres laïques de l'Ordre de S. Dominique, appelé alors l'ordre des Jacobins. La même année, Pierre, fils de Conon d'Avenches et son neveu Jean, fils de Pierre, accordèrent au seigneur de Montagny le droit de racheter des censes percevables à Domdidier, Olleyres, Chandon, etc. Guillaume obtint encore plusieurs autres droits de rachat dont l'un pour la dîme de Léchelles de Pierre Mullet de Fribourg².

Le seigneur Guillaume II disparut de la scène du monde en 1333 ou 1334. Il semble s'être mis à la disposition des Fribourgeois dans la violente guerre qu'ils eurent à soutenir contre Berne en 1332-33, pour avoir reçu dans leur bourgeoisie un ennemi des Bernois, le comte Eberhard de Kybourg. Il paraît même avoir pris part au siège et à la destruction du château du Châtelard. Le 1^{er} juillet 1335 Perrod, fils de Guillaume de Villarsel, à qui appartenait le château, délivra aux Fribourgeois une quittance de dommages, mais il en excepta formellement l'évêque de Lausanne et feu Guillaume de Montagny³.

¹ Arch. de Turin.

² Ibid.

³ Recueil dipl. Frib. II, p. 148.

De sa femme Catherine de Neuchâtel, Guillaume de Montagny n'eut que deux enfants connus: Aymon IV qui devint seigneur de Montagny et Henri. Celui-ci prit le titre de coseigneur et fut prieur de Lutry. Ces deux enfants étaient mineurs. Ils eurent pendant quelque temps comme tuteur leur oncle Jean chevalier de St-Jean puis le vaillant chevalier Richard de Prez, châtelain de Montagny.

(A suivre.)
